

COMMUNE DE VILLY- BOCAGE
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 24 JUIN 2025
N° 2025-06

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 24 juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Jean-Luc ROUSSEL, Maire.

Présents : M. Jean-Luc ROUSSEL, M. Michel ECOBICHON, Mme Thérèse ZEKAR, Mme Catherine MARIE, M. Anthony PELLERIN, Mme Sandrine BERNIER, M. Christophe LEBON, M. Omar TOUZANI, Mme Noëlle GROULT, M. Alexandre LEBASTARD, Mme Edwige LEMIERE.

Absents excusés et représentés :

Mme Sylvie LUBIN MACQUAIRE représentée par M. Anthony PELLERIN
M. Yohann JUIN représenté par M. Alexandre LEBASTARD

Absents excusés :

Mme Marie GAZEL

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal, peut délibérer.

Désignation du secrétaire de séance :

Mme BERNIER Sandrine est élue secrétaire de séance.

Le président ouvre la séance.

Rappel de l'ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu de la réunion de conseil du 20 mai 2025
2. Convention avec Pré-Bocage Intercom (PBI) et la commune de Villy-Bocage pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'affichage extérieur (publicité)
3. Elaboration d'un schéma communal de défense incendie
4. Contrat pour le contrôle des alarmes sécurité de la commune
5. Contrat pour le contrôle du système de désenfumage de l'espace culturel
6. Suite à donner au projet de sécurisation de la traversée du bourg par la D6
7. Motion de censure contre l'arrêt/ la suspension du dispositif MaPrime Renov

Informations diverses :

- Dates des prochaines réunions de conseil
- Dates des prochaines réunions des commissions communales
- Informations des commissions
- Informations sur les travaux en cours et à venir
- Informations suite aux délégations au maire
- Informations diverses

2025-06-01 : Approbation du procès-verbal de la réunion de conseil du 20 mai 2025

Le procès-verbal provisoire a été mis à la disposition de tous les conseillers le 19 juin 2025.

Votes pour : 12	Votes contre : 0	Abstentions : 1
-----------------	------------------	-----------------

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2025-06-02 : Convention avec Pré-Bocage Intercom (PBI) et la commune de Villy-Bocage pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'affichage extérieur (publicité)

RAPPEL et REFERENCE

Vu l'article 17 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets dite « loi Climat et Résilience » modifiant le Code de l'Environnement et prévoyant le transfert du pouvoir de police de la publicité, aux maires ou aux présidents des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-4-2, précisant qu'en dehors des compétences transférées, un EPCI à fiscalité propre et une ou plusieurs de ses communes membres peuvent se doter de services communs, chargés de l'exercice de missions fonctionnelles ou opérationnelles, dont l'instruction des décisions prises par les maires au nom de leur commune ou de l'Etat,

Vu le Code des relations entre le public et l'administration, et notamment son article L.243-I,

Vu le décret n° 2023-1409 du 29 décembre 2023 portant modification de diverses dispositions du code de l'environnement relatives à la publicité, aux enseignes, aux préenseignes et aux paysages,

Vu la notification d'opposition au transfert de compétence à chaque Maire du territoire pour que tous conservent leur responsabilité d'exercer le pouvoir de police de la publicité extérieure par le Président de PBI en date du 17 juillet 2024, renonçant au transfert de compétence à son profit, dans sa globalité et pour toutes les communes,

Vu la délibération n°20241118-9 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pré-Bocage Intercom en date du 18 novembre 2024 portant approbation de l'élargissement du champ de compétence du service instructeur (ADS) à l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'affichage extérieur et approuvant la convention entre la Communauté de Communes de Pré-Bocage Intercom et ses Communes membres pour la mission d'instruction des déclaration et autorisation relatifs à l'affichage extérieur (publicité, enseignes et préenseignes),

Monsieur le Maire, Expose au conseil

Depuis le 1^{er} janvier 2024, et conformément à l'article 17 de la loi du 22 août 2021 dite « loi Climat et Résilience », les maires sont compétents pour assurer la police de publicité sur leur territoire, que leur commune soit couverte par un Règlement Local de Publicité (RLP) ou pas. Le préfet de département n'a désormais plus de compétence en la matière.

Pour rappel les maires assurent depuis le 1^{er} janvier 2024 le pouvoir de police de la publicité extérieure comprenant :

- L'instruction des déclarations préalables et des demandes d'autorisations (guichet unique) liée à l'installation, la modification et le remplacement des publicités, des préenseignes et des enseignes.
- Le pouvoir de police comprenant : le contrôle du respect de la réglementation sur la commune et la mise en demeure des contrevenants afin de mettre fin aux infractions, le prononcé de sanctions administratives en cas de non-respect de la réglementation et, le cas échéant, le signalement d'infraction à la justice pénale.

Durant la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2024, 6 maires ont fait savoir leur opposition au transfert du pouvoir de police vers le Président et l'ont notifié par courrier avant le 1^{er} juillet 2024.

En date du 17 juillet 2024, le Président de PBI a transmis une notification d'opposition au transfert de pouvoir de police à chaque Maire du territoire pour que tous conservent leur responsabilité d'exercer le pouvoir de police de la publicité extérieure. Le Président de PBI décide donc de renoncer au transfert de pouvoir de police à son profit, dans sa globalité et pour toutes les communes.

Afin de répondre aux interrogations des communes qui se voient en responsabilité d'une « nouvelle » compétence, il est proposé d'intégrer aux missions du service commun mutualisé (ADS) de la Communauté de Communes l'instruction des demandes d'autorisations relatives à l'affichage extérieur (PUB) comprenant la publicité, les enseignes et préenseignes. Cet ajout suppose la conclusion d'une convention spécifique entre la Communauté de Communes de Pré-Bocage Intercom et ses communes membres pour la mission d'instruction des demandes d'autorisations en matière de publicité extérieure.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de différer la signature de la convention entre la Communauté de Communes de Pré-Bocage Intercom et ses communes membres pour la mission d'instruction des autorisations en matière de publicité extérieure, enseignes et préenseignes, en attente de précisions sur les aspects financiers.

Votes pour : 13	Votes contre : 0	Abstentions : 0
-----------------	------------------	-----------------

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré décide de différer la signature de la convention entre la Communauté de Communes de Pré-Bocage Intercom et ses communes membres pour la mission d'instruction des autorisations en matière de publicité extérieure, enseignes et préenseignes, en attente de précisions sur les aspects financiers.

2025-06-03 : Elaboration d'un schéma communal de défense incendie

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a pris l'arrêté n° 2023-05 concernant la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) de la commune le 16 février 2023. Cet arrêté faisait l'état des lieux concernant la Défense Incendie suite au contrôle des bouches et points d'eau incendie de la commune par le SDIS 14. Cet inventaire a permis de constater que plusieurs secteurs habités de la commune n'étaient pas à une proximité suffisante des points d'eau incendie.

M. le Maire fait savoir au Conseil Municipal que l'étape suivante est l'établissement d'un schéma communal de défense incendie qui a pour but d'analyser et de planifier la défense incendie de la commune au regard des risques incendie présents et à venir. Il est notamment interdit de délivrer des autorisations d'urbanisme lorsque le projet n'est pas à proximité d'un point d'eau incendie. Le document doit permettre au Maire de fixer les objectifs pour améliorer la DECI si celle-ci est défectueuse et de planifier les équipements supplémentaires éventuellement nécessaires. Ce document est soumis à la validation du SDIS.

M. le Maire porte également à la connaissance du Conseil Municipal qu'il a candidaté en 2024 avec la Commune de Monts-en-Bessin à un appel à projets de l'Etat intitulé « Villages d'avenir » pour l'établissement d'un schéma de défense incendie pour les 2 communes afin d'en mutualiser les effets. Ce projet n'a pas été accepté en 2024 mais l'a été en 2025 par la préfecture qui propose de nous apporter un soutien gratuit en ingénierie pour la réalisation de ces schémas. Une formation sur le sujet a été suivie récemment par le Maire et deux autres conseillers et une rencontre a eu lieu avec une représentante de la préfecture le 17 juin 2025.

En conséquence M. le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à lancer le projet d'établissement d'un schéma communal de défense incendie en collaboration avec la commune de Monts-en-Bessin et avec l'aide de l'Etat et de l'autoriser à lancer les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet, notamment la signature de la convention avec l'Etat, étant entendu que si ce projet devait engendrer une dépense supplémentaire non prévue au budget cela nécessiterait une nouvelle délibération en Conseil Municipal.

Votes pour : 13	Votes contre : 0	Abstentions : 0
-----------------	------------------	-----------------

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'autoriser M. le Maire à lancer le projet d'établissement d'un schéma communal de défense incendie en collaboration avec la commune de Monts-en-Bessin et avec l'aide de l'Etat et de l'autoriser à lancer les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet, notamment la signature de la convention avec l'Etat, étant entendu que si ce projet devait engendrer une dépense supplémentaire non prévue au budget cela nécessiterait une nouvelle délibération en Conseil Municipal.

2025-06-04 : Contrat pour le contrôle des alarmes sécurité de la commune

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal que, suite à la visite de la salle des fêtes par la commission de sécurité fin mai, il a été demandé si le contrôle de l'alarme incendie avait été fait cette année. Après vérification, le dernier contrôle datant de 2022 il est nécessaire de réaliser ce contrôle avant la tenue de la commission de sécurité qui aura lieu le 27 juin prochain en sous-préfecture de Vire.

Compte tenu que le contrôle des alarmes incendie des Etablissements Recevant du Public (ERP) doit être effectué annuellement, M. le Maire a contacté la société Desautel qui réalise déjà pour la commune le contrôle des extincteurs pour obtenir un contrat de maintenance annuelle des alarmes incendie des locaux suivants : Mairie, Salle des Fêtes, Espace Culturel L'Atelier, Ecole Maternelle, Ecole Primaire et Cantine. Cela représente 6 centrales d'alarme de type 4, 24 déclencheurs manuels et 9 sirènes. Le montant annuel proposé est de 669,60 € TTC.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de retenir la société DESAUTEL pour la maintenance et le contrôle des systèmes d'alarme incendie des ERP de la commune pour un montant annuel de 669,60 € TTC et de l'autoriser à signer tout document y afférent.

Votes pour : 13	Votes contre : 0	Abstentions : 0
-----------------	------------------	-----------------

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir la société DESAUTEL pour la maintenance et le contrôle des systèmes d'alarme incendie des ERP de la commune pour un montant annuel de 669,60 € TTC et d'autoriser M. le Maire à signer tout document y afférent.

2025-06-05 : Contrat pour le contrôle du système de désenfumage de l'espace culturel

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal que le système de désenfumage de l'espace culturel de la commune doit être réalisé annuellement.

M. le Maire a contacté la société Desautel qui réalise déjà pour la commune le contrôle des extincteurs pour obtenir un contrat d'entretien du système de désenfumage de l'espace culturel de la commune. Le montant annuel proposé est de 126 € TTC.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de retenir la société DESAUTEL pour l'entretien du système de désenfumage de l'espace culturel de la commune pour un montant annuel de 126 € TTC et de l'autoriser à signer tout document y afférent.

Synthèse des discussions :

Il serait intéressant de négocier un contrat global et de voir chez les concurrents.

Votes pour : 13	Votes contre : 0	Abstentions : 0
-----------------	------------------	-----------------

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir la société DESAUTEL pour l'entretien du système de désenfumage de l'espace culturel de la commune pour un montant annuel de 126 € TTC et d'autoriser M le Maire à signer tout document y afférent.

2025-06-06 : Suite à donner au projet de sécurisation de la traversée du bourg par la D6

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, lors du vote du budget 2025 il a été acté que le projet de sécurisation de la traversée du bourg par la Route Départementale n° 6 ne serait pas réalisé en 2025 pour des raisons budgétaires et serait donc reporté à une date ultérieure. Le département et la société ACEMO ont déjà été informés par courriel. Néanmoins il est nécessaire de notifier cette décision de façon officielle au département du Calvados, à la société ACEMO qui avait été retenue pour la définition du projet et la maîtrise d'œuvre (contrat signé le 8 mars 2024) et aux partenaires institutionnels auprès desquels des demandes de subvention ont été faites, à savoir :

- Le département du Calvados (demande d'Aide aux Petites Communes Rurales et Amendes de Police),
- L'Etat français (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux).

M. le Maire propose au Conseil Municipal de valider la suspension du projet de sécurisation de la traversée du bourg par la Route Départementale n° 6 et son report à une date ultérieure et de l'autoriser à notifier cette décision à la société ACEMO et aux partenaires institutionnels qui sont le département du Calvados et l'Etat français.

Votes pour : 12	Votes contre : 0	Abstentions : 1
-----------------	------------------	-----------------

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide valider la suspension du projet de sécurisation de la traversée du bourg par la Route Départementale n° 6 et son report à une date ultérieure et d'autoriser M. le Maire à notifier cette décision à la société ACEMO et aux partenaires institutionnels qui sont le département du Calvados et l'Etat français.

2025-06-07 : Motion de censure contre l'arrêt/ la suspension du dispositif MaPrime Renov

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal que M. Alexandre LEBASTARD, conseiller municipal, propose une motion pour protester contre le coup d'arrêt porté au dispositif MaPrimeRénov'. M. le Maire invite M. LEBASTARD à présenter son projet de motion.

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter la motion annexée avec les modifications apportées en séance et de l'autoriser à la transmettre aux organismes mentionnés.

Votes pour : 10

Votes contre : 1

Abstentions : 2

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide d'adopter la motion annexée avec les modifications apportées en séance et d'autoriser M. le Maire à la transmettre aux organismes mentionnés.

Informations diverses :

- Dates des prochaines réunions de conseil : 09/09, 07/10, 18/11, 09/12
- Dates des prochaines réunions des commissions communales :

Informations des commissions :

Informations sur les travaux effectués, en cours et à venir :

- Le broyage au sol des chemins piétonniers de la commune est en cours.
- Le débroussaillage des talus des routes communales par la société Tardif élagage a eu lieu début juin.
- Création d'une ouverture entre la cantine et l'ex-salle paroissiale : les travaux en régie sont programmés à partir du 6 juillet. M. LEBASTARD, vice-président de la commission Patrimoine, Bâtiments, Travaux et Voirie, sera chargé du suivi des travaux.

Informations suite aux délégations au maire : néant.

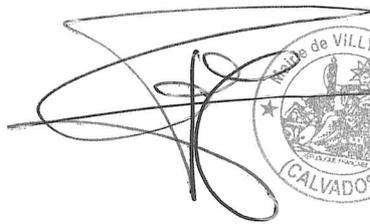
Informations diverses :

- Villages d'avenir : le projet conjoint des communes de Monts-en-Bessin et de Villy-Bocage a été retenu par la Préfecture du Calvados qui nous apportera son expertise en ingénierie administrative et technique pour la réalisation d'un schéma communal de défense incendie. Une première rencontre a eu lieu avec la Préfecture le 17 juin.
- Solidarité Transport : il s'agit d'un service créé par la MSA et réalisé par des associations de bénévoles pour permettre à des personnes sans véhicule d'effectuer leurs courses, des visites ou des démarches administratives. Les bénévoles conduisent ces personnes à leur lieu de rendez-vous contre une indemnité kilométrique. Des réunions d'information sont organisées sur le territoire de PBI :
 - Le 26 juin à 18h à Caumont l'Eventé
 - Le 3 juillet à 18h aux Monts d'Aunay
- Passage aux bacs jaunes : un courrier a été envoyé par PBI à l'ensemble des usagers du territoire. La distribution sera étalée de septembre 2025 à janvier 2026. Les bacs jaunes seront livrés directement chez les usagers.
- Trésorerie de la commune : après un passage difficile début juin la trésorerie a été renflouée par un versement de 100 000 € par divers services de l'Etat et de 40 000 € correspondant au versement du montant du prêt contracté auprès du Crédit Agricole. Une réunion avec la Trésorerie Générale a eu lieu le lundi 23 juin et a permis d'identifier des pistes possibles pour l'amélioration de nos recettes en fonctionnement, notamment le remboursement des arrêts de maladie de deux employés communales, mais aussi la relance du versement des taxes d'aménagement en collaboration avec la Trésorerie Générale.

- Le compromis de vente du terrain communal cadastré B526 à Fains a été signé le 6 juin 2025 et, si tout va bien, la vente devrait se faire en septembre.
- PanneauPocket : le nouveau service d'information communal sur smartphone est disponible depuis le 4 juin, des flyers seront distribués à l'ensemble des foyers avec le bulletin de Pré-Bocage Intercom et l'information de L'Étincelle.
- Prise de la compétence « Eau » par PBI : le syndicat SAEPB va augmenter son périmètre de distribution à une grande partie du territoire de PBI.
- PATA, curage et dérasement : pour répondre à PBI et comme l'opération de PATA (gravillonnage des routes) a été réalisée en mai dernier, la commune choisit de se concentrer sur le curage et le dérasement en priorité et le travail de recensement des besoins est réparti entre les différents conseillers volontaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 05.

Le Président de séance



17 SEP. 2025

La Secrétaire de séance
Mme Sandrine BERNIER

